

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR : (* soumis à délibération)

Nomination du secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026

* Vote des taux des taxes locales

* Vote des subventions aux associations

* Vote du budget primitif 2026

- Référent Ambroisie

* désignation représentant à l'Association des Collectivités Forestières (COFOR)

- Désignation d'un référent déontologue (délibération plus tard)

Informations**Questions diverses**

Comptant sur votre présence,

Le Maire

Thierry ARNAL

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie

PJ : - Pouvoir – note explicative - Présentation simplifiée du BP 2026

Le Procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 vous sera envoyé dès la semaine prochaine

Nomination du secrétaire de séance : ***Pascale LALLIER à l'unanimité des membres présents***

Approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2026 :

Lors de l'approbation du compte rendu du 2 avril 2026, Jean-Paul BORIES a questionné sur le cumul des heures complémentaires/supplémentaires de l'agent communal qui travaille sur deux collectivités.

Béatrice SUAU a demandé si le projet d'aménagement des berges sera bien programmé en 2027 et non 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres afférents au conseil municipal 11
 en exercice 11
 qui ont pris part à la délibération 11

Date de la convocation : 2 avril 2026

 L'an deux mille vingt-six, le mercredi 15 avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ARNAL

Présents : ARNAL Thierry, SCHNEIDER Anne-Hélène, ROUQUETTE Thierry, BOUDENE Evelyne, ROUQUAYROL Michel, BORIES Jean-Paul, LALLIER Pascale, POIRIER Alain, SUAU Béatrice, BEC Karine, DESVALLON Hélène

Secrétaire de séance : Pascale LALLIER

Délibération n° 20260415DEL01 – Vote des taux des 3 taxes locales pour 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2026 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **FIXE** les taux pour l'année 2026 comme suit :

	Taux 2026	Bases prévisionnelles 2026	Produit
Taxe Habitation	12.22	142 300	17 389
Foncier Bâti	40.29	308 400	124 254
Foncier non Bâti	83.42	13 700	11 429
		Total	153 072

Le Conseil municipal précise que ces taux sont les mêmes depuis 2024

Délibération n° 20260415DEL02 – Vote des subventions accordées sur le Budget Principal 2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **VOTE** les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé telles que détaillées ci-dessous :

Tiers	2025	2026
Amicale des sapeurs-pompiers	300	350 €
Société de la Pêche Vallée	130	130 €
Coopérative scolaire (50€ par enfant)	300	350 €
Famille rurale	100	100 €
ALSH		500 €
Festival d'Autan	700	700 €
Association Jeunesse Sportive Rance Rougier	100	100 €
Association prévention Routière Aveyron		0 €
Anne-Sophie DOUCET		100 €
TOTAL	1 630	2 330 €

- **PRECISE** que la subvention accordée versée à l'Association « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » sera versée si la communauté de communes ne la prend pas en charge.

Le Conseil municipal souhaiterait discuter en amont du programme musical avec l'Association afin de mieux l'orienter en fonction du public de Plaisance.

Le Conseil conserve cette année sa subvention de 130€ à la société de Pêche Vallée. Celle-ci ne fait plus de lâché de poissons dans les rivières. Elle se concentre sur l'initiation à la pêche auprès des enfants et destine les lâchés dans les lacs.

Le Maire explique que la participation annuelle versée est partagée entre les communautés de communes du Saint Affricain et du Réquistanais proportionnellement au nombre d'enfants accueillis de leurs communes respectives. Cette participation est établie donc pour 2/3 pour la communauté de communes du St Affricain et 1/3 pour la communauté de commune du Réquistanais. Cette année, L'association fait face à une augmentation de fonctionnement à hauteur de 2260€. La communauté de communes du St Affricain, en février 2026, ne pouvait pas décider, avant les élections municipales, de prendre en charge cette augmentation. Les Maires de Coupiac, St Juéry et Plaisance ont dès lors, choisi de prévoir dans leur budget 2026 une subvention supplémentaire pour couvrir cette dépense en cas de désistement de la Communauté de communes STAR7V.

Délibération n° 20260415DEL03 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'année 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Mr le Maire et le projet de budget primitif 2026 tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5%

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement en suréquilibre de + 34 971.80 € ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à l'équilibre,

SECTIONS	BP2026	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	328 500.63	363 472.43
INVESTISSEMENT	334 369.00	334 369.00
TOTAL	662 869.63	697 841.43

- Référent Ambroisie

Mme Anne-Hélène SCHNEIDER étant candidate comme référente ambroisie, est nommée à cette représentation.

Délibération n°20260415DEL04 – Désignation représentant auprès de l'Association départementale des Collectivités forestières de l'Aveyron (COFOR)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les Collectivités forestières (COFOR) sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court.

Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation.

Les services des Collectivités forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Il informe que la commune a adhéré à l'Association COFOR par délibération n°2040923DEL01 du 23

septembre 2024

Dans le cadre des élections du Conseil municipal en date du 15 mars et celles du Maire et des Adjointes le 21 mars 2026, il y a lieu de désigner un(e) référent(e) pour représenter la commune auprès de cette association

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DESIGNE** M. Thierry ROUQUETTE comme référent de la commune auprès de l'association COFOR

Questions diverses

- **Cimetière** : *Une commission de travail sur l'amélioration et l'aménagement du cimetière, est formée avec Anne-Hélène SCHNEIDER, Jean-Paul BORIES, Béatrice SUAU, Karine BEC et Pascale LALLIER.*

Elle devra, entre autres, établir les nouvelles concessions réalisées afin de mettre à jour le plan du cimetière ; établir une proposition de règlement du cimetière et une proposition sur les tarifs des concessions. Elle devra également

- **Location de la Salle du camping** : *Jean-Paul BORIES pose le problème de la location de la salle du camping cette année, au mois de mai et fin juin pendant l'ouverture du camping.*

Il est rappelé qu'une délibération fixe la location de la salle du camping, hors période estivale considérée comme étant la période d'ouverture afin de ne pas perturber les campeurs.

Le Conseil souhaite revoir lors d'une séance ultérieure l'amplitude d'ouverture du camping et les conditions de location de la salle du camping.

- **Panneau du camping-car** : *Le panneau pour le stationnement des camping-cars se situant à l'entrée du camping, sur le parking appelé parking de l'aire de l'Horte, porte à confusion et les camping-caristes utilisent en période basse saison les sanitaires. Le Conseil se laisse du temps pour trouver une solution.*

Fait et délibéré le mercredi 15 avril 2026

Délibération n° 20260415DEL01 – Vote des taux des 3 taxes locales pour 2026

Délibération n° 20260415DEL02 – Vote des subventions accordées sur le Budget Principal 2026

Délibération n° 20260415DEL03 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'année 2026

Délibération n°20260415DEL04 – Désignation représentant auprès de l'Association départementale des Collectivités forestières de l'Aveyron (COFOR)

Observations des conseillers municipaux :

Arrêté par les membres présents le

Signature de l'exécutif

Signature du secrétaire de séance